



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/135

## OBJET : DÉSIGNATION MEMBRE COMMISSION CONSULTATIVE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SDEEG

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 18 novembre 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.  
 Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/135

## OBJET : DÉSIGNATION MEMBRE COMMISSION CONSULTATIVE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SDEEG

**Vu** l'article L. 2224-37-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) tel que créé par l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**Vu** la délibération du SDEEG en date du 17 décembre 2015, créant une Commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,

**Vu** la délibération n°2019/84 en date du 28 mai 2019, procédant à la désignation d'un membre de la CCM à la commission consultative transition énergétique au SDEEG,

**Vu** la délibération n°2020/084 procédant à la désignation des membres de la CCM à la commission consultative transition énergétique au SDEEG,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

Le législateur a pris acte :

- d'une part de la multiplicité des différents établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) qui, sur le territoire d'un syndicat de grande taille tel que le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de Gironde (SDEEG) peuvent intervenir dans le domaine de l'énergie notamment pour l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) ;

- d'autre part des compétences de ce Syndicat dans le domaine énergétique en plus de celle d'autorité organisatrice de distribution d'énergie (AODE), notamment en ce qui concerne la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, les actions de maîtrise de la demande d'énergie induisant des économies de travaux portant sur notre réseau de distribution publique d'électricité ou encore celles en faveur du développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou véhicules hybrides rechargeables.

Il est à noter que la création de la Commission est également destinée à permettre aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques d'investissement et un échange de données entre elles facilité. Il s'agit d'un lieu de discussion entre les EPCI du département et le SDEEG situés sur le territoire girondin.

Aussi, conformément à l'article L2224-37-1 du CGCT, cette commission est composée de 56 membres, soit :

- 28 délégués issus du syndicat
- 28 délégués issus des EPCI dont un élu de notre collectivité.

Le nombre de délégués sera en tant que de besoin ajusté en fonction du nombre des EPCI à fiscalité propre représentés au sein de la Commission consultative.

Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération concernant la désignation d'un membre à cette commission du SDEEG en lieu et place de la délibération n°2020/084, faisant référence à la désignation de 4 membres pour la Commission éclairage public du SDEEG.

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20201125-2020\_135-DE



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/135

**OBJET : DÉSIGNATION MEMBRE COMMISSION  
CONSULTATIVE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SDEEG**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Désigne Mme MARTINEZ, déléguée, appelée à siéger au sein de la Commission consultative ressortant de la loi TECV.
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

